

point de vue urbanistique, la situation est plus compliquée, car une telle isolation risque, dans certains cas, d'altérer la qualité esthétique de l'espace public.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Je partage les éléments avancés par l'échevin. Je me réjouis que ma question puisse faire évoluer la modification du règlement sur les taxes. Car l'objectif doit être que les solutions envisageables soient étudiées au cas par cas et que les représentants de la Ville ne figurent pas parmi ceux qui posent le plus de problèmes en commission de concertation. Il ne faudrait pas que les habitants qui entreprennent ce type de rénovations soient systématiquement pénalisés. Je serai attentive à la proposition de modification du règlement que déposera la majorité à la rentrée.

Question orale de Mme Nagy concernant « les conséquences pour les communes de la baisse de dividendes distribués par Dexia via la holding communale »

M. Oberwoits se joint à la question de Mme Nagy.

Mme Nagy.- La presse a annoncé au début du mois de mai la diminution importante des dividendes de Dexia à destination des communes. Lors de la recapitalisation de la holding communale, il avait été promis un dividende de 13 %. Or nous le voyons passer à 7 % cette année. Dans les milieux avertis, il est dit que cela ne serait que la première étape de la diminution des dividendes de Dexia. Les communes ne peuvent dès lors plus ignorer la situation difficile que traverse la holding communale.

Comment la Ville compte-t-elle faire face à cette difficulté qui se révèle structurelle et non occasionnelle ?

Pouvez-vous faire état des montants relatifs aux dividendes perdus ?

Avez-vous prévu une diversification des avoirs ? Dans l'affirmative, quelle sera-t-elle ?

Y a-t-il eu concertation avec la Région bruxelloise ? Dans l'affirmative, quelles

en sont les grandes lignes ? En commission des finances, notamment, il a été rappelé que la Région bruxelloise et la Région wallonne vivaient des situations différentes. Quels rapports la Ville entretient-elle avec l'autorité de tutelle sur cette question ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Oberwoits.

M. Oberwoits.- La participation de la Ville dans la recapitalisation de la holding Dexia a fait l'objet d'un débat animé au sein de ce Conseil communal. C'est du bout des lèvres que le MR l'avait finalement acceptée. La majorité nous avait assuré que l'intérêt de 13 % annoncé était assorti de garanties suffisantes, du moins pour le premier exercice. Aujourd'hui, la presse se montre très critique quant à la gestion de la holding Dexia par des dirigeants issus de nominations politiques et dont la compétence est mise en doute.

Qu'en est-il du contrôle que la Ville a pu ou aurait dû exercer depuis la décision de recapitaliser la holding ? Comment l'a-t-elle exercé ?

Quelles sont les conséquences pour la Ville, en termes de prévisions budgétaires, de cet intérêt moindre que prévu ?

Les communes de la Région bruxelloise ont réagi. Je suppose que vous en aurez discuté à la conférence des Bourgmestres ? Quelle est votre position dans ce dossier ?

Que pensez-vous du salaire des dirigeants et des mesures de rétorsion prises par la ville de Gand à l'encontre de Dexia ?

M. le Bourgmestre.- En préambule, je rappelle que la Ville de Bruxelles s'est ouverte au marché, ce qui a atténué l'impact de Dexia sur nos emprunts, notamment. Toutefois, cette institution reste importante, raison pour laquelle, à l'instar de la plupart des communes du pays, nous avons accepté de participer à l'augmentation de capital de la holding communale en 2009. La Ville a souscrit à cette augmentation pour un montant de 6.280.724,48 euros. Les titres préférentiels (actions préférentielles A) reçus par la Ville en échange devaient nous rapporter un intérêt de 13 % pendant 10 ans. Or cet intérêt ne sera que de

7 % cette année. L'autre partie de l'augmentation de capital a consisté en un apport financier contre des certificats Dexia en actions privilégiées B. J'en viens aux conséquences pour la Ville de Bruxelles. Par rapport à ce que nous devions percevoir, la perte est de quelque 545.000 €, soit 375.000 € pour les actions A et 170.000 € pour les actions B. Pour les actions A, la différence nous sera versée au cours des prochains exercices. Nous n'avons plus reçu de dividendes sur les anciennes actions du holding depuis 2008, année où nous avons obtenu un montant global de quelque 2.879.000 € sur lesdites actions, mais aussi sur les certificats Dexia que nous détenions à l'époque.

Nous n'avons pas prévu de diversification pour ces pertes. En effet, lors de la préparation des modifications budgétaires - elles seront soumises au Conseil communal dans le courant du mois de juin -, il est apparu que nous pouvions compenser cette perte par des hausses de recettes plus élevées que prévu et par une diminution de nos dépenses de dettes. Toutefois, nous restons demandeurs du remboursement des sommes initialement prévues. Donc, cette situation n'aura pas d'effet désastreux sur nos finances, mais le dossier reste ouvert. Ce contretemps ne nous empêchera pas de présenter un budget à l'équilibre.

Contact a été pris entre Région et communes, et la question sera débattue lors de la prochaine conférence des Bourgmestres qui se tiendra ce mercredi. Pour rappel, nous avons obtenu le feu vert de la Région pour souscrire à l'augmentation de capital de la holding communale. Nous vous tiendrons au courant des suites de cette affaire.

M. le Bourgmestre.- Je cède la parole à Mme Fiszman, notre représentante auprès de la holding communale.

Mme Fiszman.- L'assemblée générale de la holding s'est tenue la semaine dernière.

En concertation avec le Bourgmestre et la receveuse communale, nous avons décidé de poser la question des délais prévus pour le versement des 6 % d'intérêt manquants. Le président de la holding nous a répondu que dans les

circonstances actuelles, et compte tenu du fait que les dividendes avaient été revus à la baisse - suite aux faillites des dettes souveraines de certains États européens, l'action Dexia n'a pas produit les résultats attendus -, il ne pouvait garantir de délai en la matière. Aux questions posées sur les salaires des dirigeants de Dexia, il a été répondu que la holding était une entité juridique dont l'objectif était de détenir des participations dans les participations Dexia. Toutefois le holding reste une entité différente de Dexia. Il a été annoncé que les préoccupations des communes seraient relayées, notamment de celles qui ont déposé des motions exigeant que la holding fixe des limites aux salaires des dirigeants de Dexia. Je tiens à votre disposition le compte rendu de cette assemblée générale.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Je remercie le Bourgmestre et Mme Fiszman pour ces éléments de réponse. Je doute toutefois de la possibilité réelle de récupérer à court terme les 6 % manquants... Lors du vote, un tel rendement semblait déjà difficile à atteindre, vu l'instabilité du système financier international. Je me réjouis d'apprendre que cette situation ne mettra pas en difficulté les finances de la Ville, mais il n'empêche que le manque à gagner est important, également pour la Région bruxelloise. La holding communale doit transmettre aux dirigeants de Dexia nos préoccupations quant à l'écart grandissant entre monde de la finance et besoins des populations, à Madrid, à Liège ou à Tunis.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Oberwoits.

M. Oberwoits.- Je suis surpris par votre réponse. La holding est distincte de Dexia ; elle possède une personnalité juridique et je me réjouis de la qualité des représentants que nous avons désignés. Toutefois, lors du débat en Conseil communal, des garanties nous avaient été données quant au retour sur investissement. Vous avez été dupé, comme nous l'avons été. Dans votre réponse, vous actez une perte de revenus de 545.000 €, compensée par une augmentation des recettes.

Mais quelle position proactive la Ville de Bruxelles adoptera-t-elle pour sortir de ce mauvais pas ? À en croire certaines déclarations, dont celles du ministre de la Région wallonne, la holding va droit vers la banqueroute ! Des études ont-elles été réalisées pour tenter de dégager des solutions ? Je n'en vois qu'une : la recapitalisation de la holding.

M. le Bourgmestre.- Une rencontre est programmée entre la Région et les bourgmestres de ses communes. Agir seuls nous mettrait dans une situation de faiblesse. Nous devons unir nos efforts pour être efficaces et faire respecter les droits qui nous ont été donnés de manière contractuelle. Monter seul à l'assaut ne résoudrait rien et j'ose dire que « l'Union fait la force »...

Questions d'actualité jointes de Mmes Razzouk, Mutyebele et Nagy, et de M. Erens sur « la propagande toutes boîtes diffusées par le Vlaams Belang »

Mme Razzouk.- Je remercie le Bourgmestre d'avoir bien voulu inscrire ma question d'actualité. J'ai l'intention d'user de toutes les opportunités qui me seront données dans ma lutte contre les discriminations, les injustices et le racisme, et pour le respect des minorités ethniques. Ma question vise principalement la propagande diffusée par le Vlaams Belang dans toutes les boîtes aux lettres de la Ville. Les préjugés raciaux ont la vie dure, dans tous les milieux.

En offrant un canif, le Vlaams Belang incite-t-il à la haine et à la violence ?

Nous connaissons la réponse... La xénophobie et, surtout depuis le 11 septembre, l'islamophobie ne suffisent plus à l'extrême droite. Du côté francophone, l'habitude consiste à ne pas discuter des propos de l'extrême droite. Pourtant, l'on constate que des partis politiques normalisent des discours de cette même extrême droite. Dans tous les pays s'ouvrent des débats sur l'identité nationale, sur l'intégration considérée comme devant être une assimilation pure et dure. Devons-nous conforter les thèses des partis d'extrême droite, ou lutter